

Décret

Générale

colonial

Décret n° 03-192-1912 relatif à l'importation des viandes en France. (Ministère des Colonies).

n° 03-192-1912

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 juillet 1912

Numéro JO
n° 192 du 01/11/1912

Date du numéro
1 novembre 1912

TEXTE INTÉGRAL

à Messieurs les Gouverneurs Généraux, Gouverneurs des Colonies, Administrateur de St-Pierre et Miquelon. Un décret du 22 mai 1912 que vous trouverez inséré au Journal Officiel du 5 juin, a réglementé l'importation en France des viandes fraîches ou frigorifiées, provenant des Colonies françaises Vous voudrez bien comprendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution de cet acte et notamment donner des instructions en vue de la délivrance du certificat prévu au dit décret.

P. le Ministre et p. o. Le S.-Directeur. Chef du service du Secrétariat et du DUCHÈNE.